CHECKLIST DE SÉCURITÉ : AVANT INTERVENTION D'UN ARTISAN NON-ÉLECTRICIEN

Éditée par Bâtir Juste — Conforme à la norme NF C 18-510.

Chantier : _____ **Date :** _____ **Intervenant :** _____ **Habilitation :** _____

Avant de démarrer les travaux à proximité d'un réseau électrique ou d'effectuer une intervention élémentaire (BS), validez impérativement les 10 points suivants.

PARTIE 1 — VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES & PÉRIMÈTRE (POUR TOUS)

☐ **1. Titre d'habilitation valide :** L'intervenant possède un titre d'habilitation signé par l'employeur (ou une attestation de formation NF C 18-510 de moins de 3 ans pour un indépendant) ainsi qu'une attestation médicale valide (5 ans).

☐ **2. Adéquation tâche / symbole :** L'opération prévue correspond strictement au symbole détenu (aucun démontage d'appareillage avec un simple titre B0 ; aucune modification de tableau ou création de ligne avec un titre BS).

☐ **3. Couverture assurance :** L'opération entre bien dans les activités déclarées au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle / Décennale de l'entreprise.

☐ **4. Repérage des réseaux cachés :** Un contrôle préalable (plans, scanner mural détecteur de tension/métaux, DT-DICT en extérieur) a été effectué avant tout perçage, saignée ou découpe.

☐ **5. Respect des distances de sécurité (Voisinage) :** Aucune pièce nue sous tension (PNST) ne se trouve à moins de 30 cm en Basse Tension (Zone 4 interdite) ou à moins de 3 m / 5 m pour une ligne aérienne extérieure non isolée.

PARTIE 2 — PROCÉDURE DE MISE EN SÉCURITÉ OBLIGATOIRE (INTERVENTION ÉLÉMENTAIRE BS)

☐ **6. Vérification des plafonds techniques BS :** Le circuit terminal sur lequel porte l'intervention ne dépasse pas 400 V (alternatif), le disjoncteur de protection est inférieur ou égal à 32 A, et la section des conducteurs en cuivre ne dépasse pas 6 mm².

☐ **7. Étape 1 & 2 — Pré-identification et Séparation :** Le circuit exact (ainsi que l'éventuel circuit du fil pilote en chauffage) a été identifié et coupé au tableau électrique par abaissement du disjoncteur.

☐ **8. Étape 3 — Condamnation mécanique :** Un bloque-disjoncteur verrouillé par un cadenas (clé conservée par l'opérateur) et une étiquette « Défense de manœuvrer » ont été posés sur le disjoncteur coupé.

☐ **9. Étape 4 — Vérification d'Absence de Tension (VAT) avec EPI :** Équipé de ses gants isolants (Classe 00/0) et de son écran facial anti-UV, l'opérateur a vérifié l'absence de tension sur tous les conducteurs (Phase, Neutre, Terre, Fil pilote) avec un VAT bipolaire normé NF EN 61243-3 (autotest réalisé avant ET après la mesure).

☐ **10. Outillage isolé et remise sous tension :** Le raccordement ou le remplacement à l'identique est effectué avec des outils isolés 1000V (NF EN 60900), les boîtiers sont refermés (IP2X) avant de retirer le cadenas et de remettre le circuit sous tension.

Règle d'arrêt immédiat (Stop Work) : Si un câble non identifié est endommagé, si un disjoncteur saute immédiatement après un premier réarmement, ou si une pièce nue sous tension se trouve à moins de 30 cm, **stoppez immédiatement l'intervention** et faites appel à un électricien qualifié (habilité BR / BC / B2V).

NOTES / COMMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

Signature de l'intervenant

Nom et signature

_____

Signature du responsable de chantier

Nom et signature

_____